

Observations du public

Dominique Grenier

Cette voie romaine je l'ai souvent empruntée quand elle n'avait pas encore été "dérochée" par un agriculteur peu scrupuleux du bien public. Je trouve extrêmement positif que Monesties s'enrichisse d'un chemin de randonnée "historiquement documenté" tels ceux de Salles ou de Tarnelonne qui sont très agréables à parcourir tout en s'instruisant. Il serait plus que dommage alors que la commune de Monesties, a fait beaucoup pour mettre en valeur son patrimoine historique que la voie romaine qui a permis l'arrivée du statuair de la mise au tombeau soit effacée de l'histoire de notre commune. Le projet de chemin patrimonial qui serait d'un grand intérêt aussi bien touristique que pour les habitants de la région doit prévaloir sur l'intérêt de quelques particuliers.

Clairie Delahaye, médiatrice culturelle pour la mairie de Monesties en 2024 et 2025.

Je ne peux qu'appuyer les témoignages précédents et porter ma modeste contribution au souhait de voir ce bout de chemin rendre à tous et se réhabiliter. Pour l'agriculteur concerné, ce n'est qu'"un bout de chemin"; mais c'est ainsi que le patrimoine commun disparaît petit bout par petit bout.

Ce chemin réhabilité ferait une sortie patrimoniale intéressante, car en montant vers St Hippolyte, il y a quelques restes visibles (à entretenir) de l'ancienne voie romaine. Pensons aussi aux générations suivantes!

Delahaye

Observations du public

Objet: opposition à l'aliénation du chemin rural
(ancienne voie romaine reliant Monesties Vn le Bouysa à CombeFa.)

1) pour l'intérêt patrimonial et historique
- ancienne voie romaine qui constitue
un témoin majeur de l'histoire du territoire.
Son maintien dans le domaine communal représente
un enjeu patrimonial et culturel essentiel
reconnu par les historiens et habitants

2) Intérêt collectif et touristique
protégé de sentier de randonnée patrimonial
par l'association CEGAIA reliant
Monesties, le pont de Cordize, la voie romaine,
le château de St. Hippolyte, le château de
CombeFa, le GR 36, l'ancienne voie ferrée
Carmax-vindrac.

Le retour à Monesties par le Port du Gloc

- L'aliénation de ce tronçon compromettrait
la continuité de ~~l'itinéraire~~ ^{patrimoniale} et ferait obstacle
à un projet d'intérêt général à vocation éducative,
écologique et patrimoniale.

- L'aliénation de cette ancienne Voie
romaine représenterait une perte irréversible
pour le patrimoine collectif, et profit

Observations du public

d'un usage privatif contraire à l'intérêt général

So preservation et sa réouverture s'inscrivent dans une démarche cohérente de protection du patrimoine, de développement du tourisme durable et de dynamisation du territoire.

ENGELBACH Christophe le 12/11/25

L'image d'un village à connotation historique engage forcément les élus à une solution ferme.

Jalby Wood le 14.11

Je ne peux que souscrire aux précédents écrits sur ce registre. Je souhaite que l'intérêt général prévaille sur l'intérêt individuel et que l'on rende ce chemin aux habitants de Meneshai, aux randonneurs, et à l'Histoire.

Je soutiens la démarche demandant la réhabilitation de ce chemin communal, en tant que matérialité de la protection du patrimoine et de notre environnement.
le 13/11/25

Marie-Jo Wood Pinkas

Observations du public

OK pour le parcours de Randonnée
Brochère E. Biers.

la voie romaine doit rester dans le domaine public et rester accessible aux randonneurs dans le respect du patrimoine.

Laurant LÈQUES, le 13/11/25

Christian Cathala

2^e ch. de la Côte Monesties le 15/09

M. le Commissaire Enquêteur:

Je dépose ce jour un courrier relatif au tracé de la Voie Romaine depuis Monesties jus qu'à la Zèze -

En outre, j'ai noté quelques points qui me questionnent:

- 1) Après mon courrier de demande de libre passage du 15/04, si je n'avais vu par mégarde l'ODS du C. municipal, je m'aurais pas été mis au courant du projet de ce tron du ch. rural - D'ailleurs annoncé ch. rural sans précision de son Histoire
- 2) Les informations me paraissent données à minima:
 - article de presse succinct
 - pas de notice explicative à disposition
 - Affichage tardif à l'entrée du chemin (ne figurait pas lors de notre entrevue avec M. Dueros le 31/10 -
- 3) Les difficultés rencontrées par les citoyens pour donner leur avis: - pas d'adresse internet spécifique à cette enquête d'autant que la mairie n'est ouverte que le matin

Cathala

Habitant depuis longtemps ce village à connotation historique, je trouve dommage que ce par d'histoire disparaisse - Descendant régulièrement à Monesties où j'ed je me suis vu refuser de passer par ce chemin en raison de la présence de taurins - Je suis pour

Observations du public

la création d'un chemin de randonnée à vocation historique. Kosenko Corinne.

Peter Vanherettheyken 14/11/25

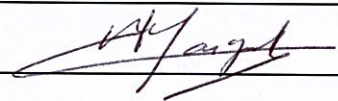
La voie romaine doit rester dans le domaine public. Je m'oppose la cession de la voie romaine à une personne privée et à l'aliénation de cette voie !



MAIGNAN MAXIMILIEN ce jour 14/11/2025

OBJET = ALIENATION du chemin Rural de "la Bouysse" dit Voie Romaine -

Co-président de l'Association Cegaia (fondée en 2007), reconnue « d'intérêt général », réitère mon opposition à l'aliénation d'un bien commun (patrimoine) au profit d'un intérêt particulier (agri). Nous proposons de l'inclure dans un parcours de randonnée d'environ 10 km, restituera la mémoire des utilisateurs et citoyens pour lesquels ce chemin était indispensable = ex = Moulin à Vent. Le passage entre les prairies et terres agricoles existe partout en France par installation de clôture et de fortillons spécifiques. A cette fin nous déposons un dossier de présentation joint à ce registre.



Observations du public

Les deals qui ont été passés doivent être respectés.
Ce chemin n'intéressait personne et maintenant pour
des raisons non avouées, il faut le réouvrir!!!

Commençons par entretenir ceux qui sont ouverts,
on verra après au bout les bonnes volontés pour
perpétuer l'entretien du patrimoine.

M^r Robert André
Robert

Pour le maintien du chemin historique dans le bien commun
la difficulté de la route doit être réglée indépendamment. Ce patrimoine est
un atout majeur pour notre village nous devons le conserver dans le
domaine public et le valoriser. Monesties n'est-il pas plus beau
village de France.

M^r RICHARD CITOYEN HABITANT
DU VILLAGE DE MONESTIES

Je suis contre l'aliénation d'un chemin historique public
au profit d'un particulier RIVERAIN c'est une privatisation
scandaleuse - La "VIA ROMAINE" doit être protégée et
"classée historique public"

Défendons notre patrimoine historique!

MR HÉNON Fabrice
Hd de la Vallée Monesties.

Association Cégeia (association d'intérêt général)

Pour la connaissance, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel et culturel du Carmausin-Ségala

Adresse : 26 avenue Boulloc-Torcatis 81400 Carmaux.

Mail : cegaia@yahoo.com

À

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural dit « Ancienne voie romaine » Commune de Monestiés (81640)

Monestiés, 5/11/2025

Objet : Opposition à l'aliénation du chemin rural – ancienne voie romaine reliant Monestiés Via la Bouysse à Combefa.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association **Cégeia**, œuvrant pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine historique, naturel et paysager de la région de Monestiés, souhaite exprimer sa **vive opposition** à l'aliénation du chemin rural, dit « voie romaine » qui chemine entre les parcelles cadastrales 0001 et 0133..... jusqu'à rejoindre la route Monestiés/La Bouysse . Ce chemin correspondant à l'ancien tracé de la **voie romaine** (Axe Rodez/Toulouse).

1. Intérêt patrimonial et historique

Le chemin concerné est une **ancienne voie romaine**, élément remarquable du patrimoine archéologique local.

Il constitue un témoin majeur de l'histoire du territoire, attestant de la structuration antique des communications dans la vallée du Cérou.

Son maintien dans le domaine communal représente un **enjeu patrimonial et culturel essentiel**, reconnu par les historiens et les habitants.

2. Intérêt collectif et touristique

L'association Cégeia porte un projet de **sentier de randonnée patrimonial** reliant :

- le bourg de Monestiés,
- le pont de Candèze,
- la voie romaine,
- le château de Saint-Hippolyte,
- le château de Combefa,
- le GR36,
- l'ancienne voie ferrée Carmaux-Vindrac,
- et retour à Monestiés par le pont du Groc.

Ce parcours constitue une **boucle de valorisation touristique et culturelle** mettant en cohérence patrimoine historique, paysages et chemins existants.

L'aliénation de ce tronçon compromettrait la **continuité de l'itinéraire** et ferait obstacle à un projet d'intérêt général à vocation éducative, écologique et patrimonial.

3. Situation juridique du chemin

Selon les dispositions des **articles L.161-1 à L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime**, les chemins ruraux :

- appartiennent à la **commune** ;
- constituent une dépendance du **domaine privé communal** ;
- sont **affectés à l'usage du public** tant que cet usage n'a pas disparu.

L'obstruction du chemin par un riverain depuis plusieurs décennies, sans autorisation, ne saurait être assimilée à une disparition de l'usage public :

elle résulte d'un **empiétement illégal** et non d'un désintérêt collectif.

La commune conserve donc **plein droit de propriété et de disposition** sur le chemin, et a la possibilité – voire l'obligation – d'en **rétablir l'accès public**.

4. Demandes de l'association Cégeaia

En conséquence, notre association demande :

1. Le **maintien du chemin rural dans le domaine communal** ;
2. Le **refus de toute aliénation ou vente à un particulier** ;
3. La **remise en état et la réouverture du chemin** à la circulation publique non motorisée (piétons, randonneurs, cavaliers VTT).
4. L'intégration du tracé dans le **projet de sentier de randonnée patrimonial** porté par Cégeaia, en partenariat avec la commune et les acteurs locaux du tourisme.

5. Conclusion

L'aliénation de cette ancienne voie romaine représenterait une perte irréversible pour le patrimoine collectif, au profit d'un usage privatif contraire à l'intérêt général.

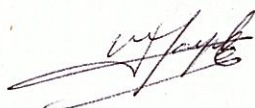
Sa préservation et sa réouverture s'inscrivent au contraire dans une démarche cohérente de **protection du patrimoine, de développement du tourisme durable et de dynamisation du territoire**.

Nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir prendre en compte ces observations dans votre rapport et de formuler un **avis défavorable à l'aliénation** de ce chemin rural.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour l'association Cégeaia

MAY MAISONAL



Christian Cathala
20 chemin de La Coste Monestiés

le 10/11/2025

M. le Commissaire Enquêteur.

Objet : Tracé de la 'Voie Romaine'

M. le Commissaire,

En complément du dossier transmis lors de notre entrevue du 05 novembre, j'apporte des précisions concernant le tracé de la 'Voie Romaine' que vous m'avez indiqué, le même indiqué par M. Ducros.

Ce trajet indiqué conduirait à la route de Raoul, se poursuivrait à La Thomasié, pour remonter jusqu'au château de St Hippolyte.

Or, les recherches historiques de M. André Soutou, *Une voie ancienne de Toulouse à Rodez*, extrait des *Annales publ. par la Faculté des Lettres de Toulouse*, Pallas, X, 1961, pp. 97-107 indiquent p 99, je cite :

« Une fois passé le pont de Candèze, il monte (le chemin) vers le moulin à vent (près de La Bouysse) , passe à mi-distance entre St Hippolyte et Combefa et franchit la Zère au Sud Ouest de La Coste ».

Ce chemin ne passant donc pas par St Hippolyte, longeait les parcelles 159/160/117...jusqu'à Cantegrel, il continuait par Goudour 174/257 au bout duquel il franchissait l'actuelle route de St Hippolyte à **mi chemin de Combefa et St Hippolyte**, continuait par Campgrand 231 et descendait, dans le bois actuel où on perçoit sa trace 82/23/18/3, **vers la Zère pour la franchir au pont situé au Sud Ouest de La Coste** (comme indiqué dans les annales).

Voir plan cadastral ci-joint

Le chemin indiqué par M. Ducros ne correspond donc pas aux recherches de M. André Soutou (Historien), archivées à la faculté des lettres de Toulouse, ni à la réalité du terrain. Le chemin qu'il indique ne peut être le bon.

Veuillez agréer, M. le Commissaire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Christian Cathala



Plan cadastral
Monesties

Tracé de la Voir Romaine,
d'après A. Soutou
(annales fac Toulouse 1861)

5/0 de la Coste → Pont sur la Zère

La Zère

St Hippolyte

mi-chemin entre
St Hipp./combeffa

ch. de Campgrand

ch. de Goudour

Cantegrel

Combeffa

LA COSTE

LA BOUYSSSE

Le Château
de Combeffa